



Changement de lieu de résidence enfant majeur

Par **Cemile**, le **04/05/2019** à **07:28**

Bonjour
Je suis divorcé j'ai 2 enfants dont mon ex-femme a la garde (17 et 20) en étude pour lesquels je lui verse une pension. Après une énième dispute avec la grande voici ma fille chez moi depuis le 28 janvier. Ne sachant jamais si ça va durer la pension continue à être versée dans sa totalité à mon ex. Aujourd'hui nous devons faire le dossier de bourses de ma fille mais il faut l'avis d'impôt 2018 de sa mère celle-ci a littéralement refusé disant que ma fille n'habitait plus chez elle et que cela ne l'a concernait plus. Alors voilà que faire puis-je verser la pension directement à ma fille ? Comment faire pour la bourse ? Et même si mon ex a de tout petit revenu je souhaiterais qu'elle participe à l'éducation de sa fille ?
Cordialement

Par **amajuris**, le **04/05/2019** à **09:40**

bonjour, vous devez saisir le JAF pour que vous versiez directement la pension à votre fille. Même si sa fille ne vit plus avec elle, sa mère reste sa mère et ses obligations de mère continuent. Envoyez à votre ex une LRAR exigeant une copie de son avis d'imposition 2018 nécessaire pour la bourse de sa fille.
salutations

Par **Cemile**, le **04/05/2019** à **13:16**

Bonjour merci pour votre réponse est-ce une obligation pour mon ex de fournir cette déclaration ? A-t-on un recours légal ?
Merci